

Toute l'actualité de votre commune

AUTOMNE 2024

LA ROMAGNE

le FLASH infos

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH

P7

INFOS DIVERSES

FLASH

P9

LA MAIRIE INFORME

FLASH

P11

Agenda

FLASH

P12



Bonne lecture !

■ CONSEIL DU 27 juin 2024

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Demande de location de la salle des sports – Association Courage et Force pour Johan

Cette association souhaite organiser un événement sportif le dimanche 1er septembre, dans le cadre de septembre en or (le mois de mobilisation internationale contre les cancers de l'enfant). Pour cela, ils auraient besoin d'utiliser la salle des sports ainsi que les abords des terrains de foot.

Ils demandent la mise à disposition de la salle des sports à titre gracieux.

Le conseil municipal considérant qu'il s'agit d'une manifestation sportive, accepte à l'unanimité la mise à disposition de la salle des sports à l'association. En revanche, le conseil municipal précise que la restauration devra être prévue en extérieur.

2 - ORPAC – Demande de tarif exceptionnel de location Espace Galerne

L'Office des Retraités et Personnes Agées du choletais (association loi 1901) est une plate-forme de coordination et de promotion de toutes initiatives prises ou à prendre en faveur des retraités et des personnes âgées. Il est soutenu par Cholet Agglomération.

Chaque année, il organise une semaine d'animations et d'activités, avec un spectacle ouvert à toutes les personnes retraitées et personnes âgées du choletais. Il souhaite changer de commune chaque année afin de faciliter les déplacements de tous.

Il demande à louer l'Espace Galerne à tarif préférentiel voir gracieusement.

Compte-tenu de la non-disponibilité de la salle, le conseil municipal décide par 15 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, de refuser la location de l'Espace Galerne comme demandé le 10 mars 2025, mais propose à l'ORPAC de réserver, pour une autre année, l'Espace Galerne un mercredi plutôt qu'un lundi ou un mardi, et de fixer le montant minimum de la location de l'Espace Galerne à 350 euros. Le reste du montant de la location sera pris en charge par le budget communal sur la ligne « subventions caritatives ».

3 – Convention de servitudes terrain Baufreton

M. Jean-Marie Baufreton souhaite viabiliser son terrain situé au lieu-dit « Beausoleil ».

Il demande à la commune l'autorisation de créer une servitude avec la commune. Cette servitude lui permettrait de faire passer les réseaux Enedis, Véolia et Orange depuis le lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » jusqu'à sa parcelle.

Le conseil municipal, considérant les travaux de voirie de finition devant être réalisés à partir de l'automne, décide à l'unanimité de refuser la demande de M. Baufreton.

4 – Convention de participation aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire

Il s'agit d'une convention entre la Ville de Cholet et la commune pour trois années (années scolaires 2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026).

Le Centre Médico-Scolaire (CMS) a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

Le coût global des charges de fonctionnement du CMS est fixé pour l'année 2022, à 34.433 € TTC.

La participation de la commune est calculée au prorata des effectifs scolaires romagnons 2023-2024.

Pour la commune de La Romagne, la participation est donc de 468,52 €. (398 euros en 2022)

Le montant de cette participation annuelle sera constant pour toute la durée de la convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Demande de partenariat association Hadjimé pour la participation à l'aventure Europ'Raid

Trois jeunes, dont un romagnon, ont déposé une demande de partenariat financier afin de pouvoir participer à Europ'Raid.

Cette aventure humanitaire se déroulera du 3 au 24 août, afin de distribuer 70 kg de fournitures scolaires, sportives et médicales, aux écoles les plus défavorisées d'Europe.

Leur périple, effectué en Peugeot 205, traversera une vingtaine de pays.

Une demande semblable avait été déposée l'an passé, le conseil avait alors décidé de verser une aide sous forme de subvention d'un montant de 100 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de leur verser une subvention caritative de 100 euros.

6 – Maine-et-Loire Habitat – Convention de rétrocession

Maine-et-Loire Habitat propose à la commune une convention de rétrocession.

Maine-et-Loire Habitat s'engage à rétrocéder, à la date d'achèvement de la maison de santé et de la pharmacie, l'ensemble des voies ouvertes au public, les réseaux divers (assainissement, eaux usées-eaux pluviales, eau potable, téléphone, gaz, électricité...), les ouvrages accessoires communs (aires de jeux, parkings, espaces verts, lampadaires...).

La division et le bornage seront effectués et pris en charge par Maine-et-Loire Habitat.

Le transfert de propriété sera effectif à l'issue d'un constat approuvé par la commune.

Le transfert aura lieu au profit de la commune au prix d'un euro.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 – Marché public Réhabilitation du Trésor Public en Bibliothèque – Pénalités de retard

Lot n°9 Carrelage-Faïence – Maleinge Carrelages

L'avenant n°2 a été signé le 22 mars 2024 et la date d'achèvement des travaux validée au 4 janvier 2024 or le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit dans son article 4.3.2. « Pénalités pour retard d'exécution constaté sur avancement du calendrier d'exécution », une pénalité de 100 € par jour calendaire de retard.

L'établissement et la validation de cet avenant n'étant pas du fait de l'entreprise, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'exonérer des pénalités de retard.

Lot n°10 Peinture / Revêtements muraux / Sols souples – Frémondrière Décoration

L'avenant n°2 a été signé le 1er mars 2024 et la date d'achèvement des travaux validée au 2 janvier 2024 or le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit dans son article 4.3.2. « Pénalités pour retard d'exécution constaté sur avancement du calendrier d'exécution », une pénalité de 100 € par jour calendaire de retard.

L'établissement et la validation de cet avenant n'étant pas du fait de l'entreprise, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'exonérer des pénalités de retard.

8 – Bibliothèque – Vente anciens meubles

Suite à l'emménagement de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, les anciens meubles sont restés au sein de l'ancien bâtiment. La commune de Lys-Haut-Layon se dote au 1^{er} janvier 2025 d'une nouvelle bibliothèque à Nueil-sur-Layon. Elle serait peut-être intéressée pour acheter certains meubles.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à vendre ces meubles. Le prix sera fixé ultérieurement en accord au sein de la municipalité.

9 – Questions et Informations diverses

a/ DIA maison et jardin 9 place de l'Eglise

Il s'agit de la vente d'une maison située 9 place de l'Eglise, cadastrée AA 225, d'une superficie de 69 m² et d'un jardin, cadastré AA 228, d'une superficie de 181 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA garage chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un garage situé chemin du Bouchot, cadastré AA 235, d'une superficie de 235 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ DIA terrains allée de Beausoleil

Il s'agit de la vente de terrains situés chemin du Bouchot, cadastrés AI 585, d'une superficie de 633 m², et AI 582, d'une superficie de 227 m². Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

■ CONSEIL DU 30 août 2024

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale et de la Convention de Coopération Intercommunale – 2024/2028

Il s'agit d'une convention de partenariat et de coopération entre la Caisse d'Allocations Familiales, Cholet Agglomération et les différentes communes de l'Agglomération.

L'Agglomération du Choletais et les élus qui la composent ont manifesté leur volonté commune de construire un projet de développement social concerté, visant à assurer la cohérence, l'équité et la proximité d'intervention en direction des habitants du territoire.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, au retour à l'emploi des personnes et des familles

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

L'action publique de la CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement.

Une première Convention Territoriale Globale avait été signée en 2019.

Cette convention a pour objet :

- . d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de l'Agglomération
- . de définir les enjeux et orientations à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- . d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Le plan d'actions retenu comprend différentes thématiques et axes :

- la gouvernance et la coopération (enjeu : mutualisation et coordination des initiatives, des moyens et des partenariats)
- l'axe Animation de la vie sociale (enjeu : développement du vivre ensemble et des liens sociaux sur le territoire)
- l'axe Parentalité (enjeu : maintien et équilibre des actions parentalité sur l'ensemble du territoire)
- l'axe Petite Enfance (enjeux : diversité et développement de l'offre petite enfance sur le territoire et le soutien des professionnels de la petite-enfance)
- l'axe Enfance Jeunesse (enjeux : existence de services adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles, cohérence des projets et concertation des acteurs du territoire)
- l'axe Mobilité Logement accès aux droits (enjeu : accès aux droits et aux services pour tous)

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour les années 2024/2028.

En lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG), une convention de coopération intercommunale « Cadre des missions de chargés de coopération sectorielle de la Convention Territoriale Globale » 2024/2028 est également proposée à la signature. La convention doit être approuvée par la CAF, Cholet Agglomération, les communes ainsi que les différents centres sociaux.

Les co-financeurs sont la CAF, Cholet Agglomération et les communes.

Les chargés de coopération sectorielle sont des salariés des centres sociaux. Pour La Romagne, la chargée de coopération est Vanessa Griffon (du CSI).

Ces chargés de coopération correspondent à un 0,5 équivalent temps plein.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention de coopération intercommunale pour les chargés de coopération sectorielle.

2 – Interventions en Milieu Scolaire 2024/2025 – Convention

Il s'agit d'une convention entre Cholet Agglomération et la commune de La Romagne pour l'année scolaire 2024/2025. L'objet de cette convention est de définir les modalités de fonctionnement des Interventions en Milieu Scolaire (IMS) au sein de l'école Arc-en-Ciel.

Ainsi, 2 classes pourront bénéficier de 16 séances de 45 minutes de sensibilisation à la musique. Ces heures seront assurées par le Conservatoire du Choletais.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention.

3 - Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - Matériel d'éclairage public

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 », le SIEMML avait fait parvenir le montant estimatif des travaux liés au matériel d'éclairage public, qui s'élevait en 2020 à 28.045,59 euros HT.

Le SIEMML a fait parvenir le montant exact des travaux qui s'élèvera à 27.910,96 euros HT.

Au prix des travaux s'ajoute des frais de dossier et la TVA.

Le montant total à inscrire au budget s'élève à 36.005,15 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – API – Conventions

. Convention de subventionnement

Madame le Maire présente une convention entre API et la commune afin que la commune puisse leur verser une subvention de fonctionnement de 3000 euros leur permettant de couvrir une partie des coûts de fonctionnement.

En contrepartie de cette subvention, la société API s'engage durant une année à :

- installer et maintenir une supérette sur le territoire de la commune
- maintenir ouverte la supérette 7 jours sur 7
- approvisionner régulièrement les rayons de la supérette
- maintenir une offre de produits complète et diversifiée

Si la société API procédait à la fermeture de sa supérette de façon anticipée, elle rembourserait à la commune la totalité du montant de la subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

. Convention d'occupation du domaine public

Madame le Maire présente une convention entre API et la commune permettant à la société API d'occuper le terrain communal destiné à recevoir les installations liées au fonctionnement de la supérette.

A charge pour la société API de se raccorder, de mettre en service et d'assurer l'exploitation et la maintenance de leurs installations. En contrepartie, la société API verse à la commune une redevance annuelle de 600 euros, à compter du 13 juin 2024 et ce, chaque année. La redevance est révisée annuellement sur la base de l'indice trimestriel INSEE des loyers commerciaux.

Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Création de postes

Afin de permettre l'avancement de grade de 3 agents ayant réussi leur examen professionnel, Madame le Maire propose de créer :

- 1 poste permanent d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, exerçant les fonctions d'agent polyvalent ayant pour mission principale l'entretien des bâtiments

- 1 poste permanent d'adjoint technique principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, exerçant les fonctions d'agent polyvalent ayant pour mission principale l'entretien des espaces verts

- 1 poste permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe, catégorie C, à temps non complet (10,50/35èmes), exerçant les fonctions de bibliothécaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Questions et Informations diverses

a/ Divagation d'animaux domestiques

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal réglementant la circulation des animaux domestiques sur le domaine public, en obligeant les propriétaires de ces animaux à les tenir en laisse, et à ramasser les déjections.

b/ Information du Maire : Prémption parcelle cadastrée AA 171

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en vertu de la délégation donnée par le conseil, la parcelle cadastrée AA 171, d'une superficie de 1.396 m² a été préemptée au prix de 15.000 euros.

c/ DIA 48 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 48 rue Nationale, cadastrée AA 458, d'une superficie de 265 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

d/ DIA 24 rue du Gai Logis

Il s'agit de la vente d'une maison située 24 rue du Gai Logis, cadastrée AI 116, d'une superficie de 778 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

■ CONSEIL DU 27 septembre 2024

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Bibliothèque

a/ Création d'une bibliothèque municipale

La Bibliothèque « Point Virgule » fonctionne depuis de nombreuses années grâce à une vingtaine de bénévoles rassemblés en association.

L'acquisition de livres n'est possible que grâce à la subvention municipale.

Les locaux sont mis à disposition par la commune.

La commune et l'association sont liées par une convention.

De plus, depuis cette année, la commune a recruté une bibliothécaire qui intervient également sur les bibliothèques de La Séguinière et Saint Christophe-du-Bois.

Considérant qu'il serait d'intérêt général de faire fonctionner dans la commune un service de bibliothèque municipale, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, décide de créer une bibliothèque municipale.

b/ Convention avec l'association

Suite à la création de la bibliothèque municipale, la convention liant la commune à l'association, doit être revue et complétée.

La convention précise que la commune met à disposition le local et tous les équipements et que les ouvrages seront propriété communale. Le conseil municipal adopte, par 16 voix pour et 1 abstention, ladite convention.

2 – Convention de groupement CITEO hors foyer et déchets abandonnés

Il s'agit d'une convention entre Cholet Agglomération et les différentes communes du territoire.

L'objet de cette convention est de coordonner l'accompagnement par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés.

Les producteurs d'Emballages Ménagers (EM) peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'Etat.

L'éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents.

L'éco-organisme retenu par Cholet Agglomération est CITEO.

Il propose un accompagnement pour optimiser les opérations de nettoyage et un soutien financier.

En contrepartie des opérations de nettoyage, chaque commune percevrait une dotation. Pour La Romagne, ce soutien s'estimerait à 2.311 euros annuels.

Cette convention serait applicable à partir de la date de signature jusqu'au 31 mars 2026, renouvelable jusqu'au 31 mars 2029.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

3 - Convention avec 2SF – Distributeur Automatique de Billets

La commune est liée par une convention à la Société Générale afin d'autoriser l'implantation et l'exploitation du distributeur automatique de billets.

Le titulaire de la convention se trouve modifié.

Ainsi tous les distributeurs automatiques de billets des banques BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et Société Générale seront dorénavant gérés par 2SF, opérant sous l'enseigne « Cash Services ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention.

4 – Protection Sociale Complémentaire

Madame le Maire rappelle que lorsqu'un agent communal cumule 90 jours d'arrêt de travail, consécutifs ou non, sur une année, son salaire passe à demi-traitement à compter du 91ème jour. Cette protection sociale complémentaire lui garantit un maintien de salaire à concurrence de 90 % ou 95 % du salaire net.

A compter du 1er janvier 2025, les collectivités doivent proposer à leurs agents une couverture du risque prévoyance via un contrat de groupe à adhésion obligatoire. En outre, elles devront également prendre en charge une partie des cotisations, au minimum à hauteur de 50 %.

Lors du Conseil Municipal du 22 mars 2024, il a été donné mandat au Centre de Gestion du Maine-et-Loire pour réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du Risque Prévoyance.

Le Centre de Gestion nous a informés, le 24 juillet dernier, que le marché de prévoyance était attribué à TERRITORIA MUTUELLE.

Désormais, il appartient au Conseil Municipal, avant le 1er octobre 2024, de confirmer son intention d'adhésion, et si, tel est le cas, définir :

- le niveau de garantie couvert : 90 % ou 95 % du salaire net

- la participation communale : au minimum 50 % du montant de la cotisation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 90 % le niveau de garantie couvert et de participer à hauteur de 50 %.

5 – Questions et Informations diverses

a/ DIA Chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé chemin du Bouchot, cadastré AD 124, d'une superficie de 3542 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA 75 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 75 rue Nationale, cadastrée AI 369, d'une superficie de 2202 m²

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ Dates Réunions du Conseil Municipal en 2025

. vendredi 24 janvier	. vendredi 11 juillet
. vendredi 21 février	. vendredi 29 août
. vendredi 28 mars	. vendredi 26 septembre
. vendredi 25 avril	. vendredi 24 octobre
. vendredi 23 mai	. vendredi 21 novembre
. vendredi 27 juin	. vendredi 19 décembre

d/ Date Vœux du Maire : vendredi 10 janvier

e/ Location de vaisselle

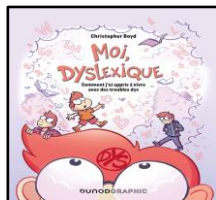
Le conseil municipal décide à l'unanimité, qu'à compter du 1er octobre 2024, le service de location de vaisselle pour les particuliers ne sera plus assuré. En revanche, le prêt de vaisselle pour les vins d'honneur, les sépultures ainsi que pour les associations restera possible.

■ Bibliothèque « Point Virgule »

Quoi de neuf à la bibliothèque ?

• Édition Jeunesse Accessible

La bibliothèque de La Romagne mettra en place courant octobre un nouvel espace avec des documents adaptés pour les enfants de 3 à 12 ans qui ont des difficultés de lecture ou des besoins spécifiques. L'objectif ? Faciliter l'accès à la lecture pour tous grâce à des livres réinventés, faciles à lire, multisensoriels ou amusants !



• une vente de livres

Venez acheter des livres déclassés à petit prix. Romans, albums, bandes dessinées, documentaires... Il y en aura pour tous les goûts. Rendez-vous :

au marché de l'école du **19 octobre 2024** à la Salle des Sports.

durant les permanences de la semaine du **21 au 26 octobre** à la bibliothèque.

• Animations de Noël

Demandez le programme !

Spectacle - Noël, le sapin et moi

Samedi 30 novembre, 16h30-17h15

Public familial à partir de 3 ans.

• Chasse au trésor - L'elfe farceur

Mercredi 18 décembre, 14h30-15h30

Enfants de 6 à 9 ans.

Animations gratuites à la bibliothèque.

Inscriptions sur le portail e-changes, lors des permanences ou par mail bib_romagne@choletagglomeration.fr.



Fermetures exceptionnelles

- Samedi 2 novembre

- Du dimanche 22 décembre au vendredi 3 janvier inclus.

■ Club du Temps Libre

Dates à retenir :

Mercredi 8 novembre : concours Inter Clubs à l'Espace Galerne

Jeudi 21 novembre : journée Pot au feu à la Clé des Champs

Mardi 10 décembre : sortie Noël avant Noël à Andard



■ APEL OGEC et école « L'Arc en Ciel »

L'APEL et l'école « L'Arc en Ciel » de La Romagne organisent comme chaque année :

- **Vendredi 18 octobre** : course ELA en lien avec la MFR au profit de l'association ELA au stade de La Romagne
- **Samedi 19 octobre de 10h à 13h** : Le marché d'automne à la salle des sports
- **Samedi 14 décembre** : Romag'Noël
- **Mardi 4 mars** : Carnaval

■ Association Culture et Loisirs : le théâtre de Bel-Air

Cette année, la troupe de Bel Air, compte 7 comédiens.

La pièce a été choisie en juin et les répétitions ont commencé fin août, à raison d'une fois par semaine, sous la coupole d'Olivier Guéry, de la Compagnie Côté Cour, metteur en scène. Il s'agit d'une comédie : « **JAMAIS DEUX SANS TROIS** » de Jean FRANCO

« Quand la Présidente du Comité Miss Beauté, la très bourgeoise Fleur de Senlis, découvre des photos de la dernière lauréate nue dans un magazine, elle en perd l'usage de la parole. Comment va-t-elle alors pouvoir laver l'honneur du Comité ? Ses deux associés, l'amoureux transi et l'intriguant, vont chacun de leur côté tenter de lui trouver une remplaçante et "L'Hôtel du Sans-souci" va devenir le théâtre d'un chassé-croisé où l'on aura bien du mal à savoir qui est qui. Mais n'est pas Fleur de Senlis qui veut, même avec le célèbre chapeau ! »

Représentations à l'Espace Galerne :

samedi 18 et dimanche 19 janvier

vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 janvier

vendredi 31 janvier et samedi 1er février

réservation à partir du 02/01/2025 - en téléphonant au 07.83.11.39.46 ou sur HelloAsso

■ Association Verte Vallée

Toutes les manifestations ont lieu à la Résidence Verte Vallée à 14h30 et sont ouvertes à tous.

Dates à retenir :

Jeudi 24 octobre : Loto Géant 2.50€ la carte 7€ les 3 (goûter offert)

Jeudi 31 octobre : les magasins bleus (vêtements) possibilité d'essayage sur place

Mercredi 20 novembre : accordéon et chants avec Jean Camille

Mercredi 18 décembre : repas de Noël avec Guy et Guitte et leur Orgue de Barbarie

■ Maison Familiale Rurale « Le Vallon »



Journées Portes Ouvertes :

Samedi 7 décembre 2024 de 9h à 12h

Vendredi 17 janvier de 17h à 19h et Samedi 18 janvier de 9h à 17h
et Samedi 15 mars 2025 de 9h à 17h

Assemblée Générale : le 20 mars 2025 à l'Espace Galerne

■ Stella Sports Badminton

Les entraînements ont lieu au complexe sportif le lundi soir à partir de 20h et le jeudi soir à partir de 19h30.

L'inscription pour la saison est de 40€

Il est préférable d'avoir sa propre raquette et des baskets de sport en salle.

Pour plus de renseignements : bad_romagne@yahoo.fr

■ Centre Socio Culturel OCSIGÈNE

INFORMATION BABY/HANDI-SITTING (pour les + de 16 ans)

Pour travailler le week-end, pendant les vacances ?

Une information sur 2 jours (30 et 31 octobre) est proposée pour te donner quelques bases...

Les animatrices famille, jeunesse, et du Relais Petite Enfance seront là pour répondre à tes questions.

Après un temps d'accueil, vous pourrez échanger sur le lien avec les parents, les besoins de l'enfant, comment faire une annonce, etc...

Le CSI diffusera ensuite, si tu le souhaites, tes coordonnées lorsque les familles en feront la demande.

Inscription au 02 41 56 26 10



SORTIE DE FIN D'ANNEE (à destination des jeunes, familles, seniors...)

Lundi 23 décembre - Visite du Château de Chambord et balade dans Blois. Inscription au 02 41 56 26 10

■ Résidence Verte Vallée : logements vacants

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant et occasionnellement d'être aidées.

A ce jour, la Résidence Verte Vallée dispose de quelques logements vacants :

- 3 T1 de 32.91 m²
- 4 T2 de 53 m² (disponibles courant octobre après travaux)

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient l'être, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Mme Magaly CHAUMET

Tél. : 02.44.09.86.40

Par mail : mchaumet@choletagglomeration.fr

■ Saison culturelle dans nos communes

ITINÉRANCES : A la découverte du cadastre de La Romagne

« Notre Romagne »

Besoin de vous !



Ancienne école des garçons



Rue nationale

Reconstituons l'évolution de notre village à partir du cadastre Napoléonien (1810).

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de votre intérêt pour cette exposition et à nous confier vos documents. Pour parfaire cet événement cherchez dans vos archives et albums photos, tout ce qui concerne La Romagne : les photos de famille où apparaît un toit ou un coin de mur sont les bienvenues.

Une exposition aura lieu : du 26 février au 12 mars 2025 Salle municipale,

dans le cadre culturel « Itinérance » avec l'appui des archives municipales et communautaires de Cholet.

Lors de cette exposition, vous découvrirez, selon les documents que vous nous aurez fournis, l'histoire de votre lieu de vie.

Pour participer à l'organisation et à la documentation de cet événement contactez la mairie ou le 07 50 51 39 73 (laissez un message)

■ Travaux rue de Bel-Air :

Depuis le 26 août, et ce pour une durée d'environ 7 mois, Cholet Agglomération réalise des travaux de renouvellement des conduites et branchements d'eau potable, ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de Bel-Air, rue des Sports et rue des Hortensias.

Durant ces travaux, la rue de Bel-Air, la rue des Hortensias et une partie de la rue des Sports (du carrefour de la rue de Bel-Air à l'angle du parking du complexe sportif) seront fermées à la circulation de tous véhicules. Les riverains, seront quant à eux, dans la mesure du possible, autorisés à accéder à leurs propriétés.

L'accès à l'école sera maintenu depuis la rue Nationale.

■ Cholet Agglomération vous aide à composter

Cholet Agglomération offre un bon de réduction de 50€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Cette mesure permet d'accompagner les particuliers qui, depuis le 1^{er} janvier doivent trier leurs déchets biodégradables (épluchures, produits de cuisine et reste de repas) et les séparer du reste des ordures ménagères.

L'achat d'un composteur ou lombricomposteur est valable dans les jardinerie partenaires du territoire.

Pour plus d'informations : ☎ : 02.44.09.25.60



■ La commune recrute 4 agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera, sur la commune de La Romagne, du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Afin de pouvoir mener à bien cette opération, 4 agents recenseurs devront être recrutés. Ils seront encadrés tout au long de cette période.

L'agent recevra une formation théorique et pratique dispensée par l'INSEE et par la mairie.

Cette mission sera indemnisée.

Si vous êtes intéressé(e), vous devez vous faire connaître en mairie.



■ Supérette API

Votre super supérette Api a ouvert ses portes début août.

Pour en profiter, il vous suffit de vous créer un compte. Et pour cela, rien de plus simple, munissez-vous de votre smartphone et d'une carte d'identité, et suivez les étapes d'inscription via ce lien : <https://api-masuperette.fr/inscription/>

Si vous ne possédez pas de smartphone, une ambassadrice Api est régulièrement présente sur place pour vous créer une carte (Les dates et horaires de ses présences sont affichés sur la porte de la supérette). Il vous faudra uniquement lui fournir un numéro de téléphone, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

■ Attention : Obligation aux détenteurs d'animaux de les tenir en laisse sur toute la commune

Dans l'ensemble de l'espace urbanisé de la commune, centre-ville, ainsi que les parcs et jardins, tous les animaux domestiques, et notamment les chiens, **devront être tenus impérativement en laisse**. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. Pour les chiens dits dangereux, il est fait obligation, sur tout le domaine public, à chaque propriétaire ou gardien de ces animaux de les tenir en laisse et de les museler.

Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de "divagation", et une mise en fourrière ainsi qu'une contravention seront ordonnées.



■ Nouveaux services à La Romagne



Amélie PEREIRA

Sage femme libérale, se déplace à **Votre** domicile pour effectuer votre suivi de grossesse, suivi gynécologique ou la prise en charge de votre retour à domicile post-accouchement.

N'hésitez pas à la contacter par téléphone (☎ : 06.44.90.00.73) ou par mail : amelie-pereira-sf@orange.fr pour toutes informations ou pour prendre R.D.V, sinon retrouvez la sur Doctolib.



Anim Sénior (Elsa Buchet)

Animatrice en gérontologie diplômée

Accompagnement social à domicile dans la bienveillance, l'écoute, le respect et le bien être avec des ateliers personnalisés aux attentes et besoins de la personne âgée ou fragilisée par la maladie.

☎ : 06.71.02.05.77 ✉ : animsenior49@gmail.com



Aspect Pierre (Axel Durand)

Nouvelle expertise en maçonnerie paysagère à votre service !

Si vous cherchez à apporter du caractère et de l'authenticité à votre maison ou jardin, faites appel à Aspect Pierre et bénéficiez d'un savoir-faire local et personnalisé.

☎ : 06.61.52.20.08 ✉ : aspect.pierre@outlook.fr

Myriam Templeraud, nouvelle Conseillère H2o At Home à la Romagne.

H2o at Home ce sont des produits qui changent le quotidien !

Des microfibres ultra performantes pour un nettoyage rien qu'à l'eau.

Des produits d'entretien ménager plus écologiques, pour compléter ce que la microfibre ne peut pas faire.

Des huiles essentielles choisies dans les bons terroirs, à utiliser à bon escient.

Des produits d'hygiène et cosmétiques bio, pour prendre soin de soi au naturel et sans prise de tête.

☎ : 06.25.85.71.33 ✉ : h2omyriamtempleraud@gmail.com



■ Vœux du Maire :



Madame Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux vous invitent aux vœux de la municipalité :

Le vendredi 10 janvier 2025 à 19 h à l'Espace Galerne

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le samedi	8 h à 12 h	

■ Enquête publique : Schéma de Cohérence Territorial

Enquête publique – Modification n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cholet Agglomération

La modification n°2 a pour objets de :

- promouvoir le tourisme vert par la modification d'une prescription dans le SCoT
- mettre à jour la définition et la cartographie des enveloppes urbaines dans le SCoT

L'enquête publique aura lieu du 12 au 26 novembre 2024.

Durant cette période, le dossier pourra être consulté à la mairie de La Romagne, aux horaires d'ouverture.

■ Permanences :

⇒ Conseiller numérique du C.S.I OCSIGENE :

Son rôle : l'accompagnement dans les démarches administratives en ligne et la prise en main du numérique. Il est présent à la Mairie de La Romagne tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h uniquement sur R.D.V.

M. PHOU-GUIMBRETIERE Rodolphe : 07.82.49.23.03 ou numerique@ocsigene.fr

⇒ Infirmière de garde :

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences tous les matins sur R.D.V à la Mairie de La Romagne. (Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).

Vaccination contre la grippe : à la Mairie de 13h30 à 14h, sans RDV, le 28/10, et 29/10 de 16h à 16h30 et les 4, 6, 13, et 14/11 de 13h30 à 14h



⇒ Médecin :

Pour les urgences, composer le **02.41.33.16.33 (24h/24h)**

Le 15 ne doit être utilisé qu'en cas d'urgences vitales.

Dr DRAGOMIR La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ Pharmacie :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

Pharmacie LIMOUSIN La Romagne : 02.41.70.32.72



INTRAMUROS : Application à télécharger sur



OCTOBRE 2024

Lundi 7	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Mardi 8	Stella Tennis de Table : Pro A à Jura Morez	
Jeudi 10	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Samedi 12	Repas des Aînés	Espace Galerne
Mardi 15	Culture et Loisirs : Assemblée Générale	Salle Municipale
Jeudi 17	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 18	Ecole « L'Arc en Ciel » : Course ELA (matin)	Stade
Samedi 19	APEL OGECE école « L'Arc en Ciel » : marché d'automne Multi Act' Enfance : Bourse aux jouets	Salle des sports
Dimanche 20	Foot : Equipe A / Coron Equipe B / St Christophe – Seg 3	
Jeudi 24	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 24	Association Verte Vallée : Loto Géant (ouvert à tous)	Résidence Verte Vallée
Mardi 29	Stella Tennis de Table : Pro A / ANMT	Salle « La Stella »

NOVEMBRE 2024

Vendredi 1er	Stella Tennis de Table : Pro A / Roanne	Salle « La Stella »
Lundi 4	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 7	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Mardi 12	Stella Tennis de Table : Pro A à Hennebont	
Jeudi 14	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 15	Stella Tennis de Table : Pro A / Rouen	Salle « La Stella »
Dimanche 17	Foot : Equipe A / Fuiet – Chaussaire 2 à Roussay Equipe B / FCAM 4 à Roussay	
Dimanche 17	Stella Tennis de Table : Pro A à Pontoise-Cergy	
Mercredi 20	Association Verte Vallée : accordéon avec Jean-Camille	Résidence Verte Vallée
Mardi 26	Stella Tennis de Table : Pro A / Thorigné	Salle « La Stella »

DECEMBRE 2024

Lundi 2	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 5	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Vendredi 6	Stella Tennis de Table : Pro A à Jura Morez	
Samedi 7	M.F.R « Le Vallon » : Journées Portes Ouvertes	M.F.R « Le Vallon »
Dimanche 8	Foot : Equipe A / Maybeleger 2 Equipe B / Andrezé – Jub – Jallais 3	
Mardi 10	Stella Tennis de Table : Pro A à Chartres	
Mardi 10	C.S.I : animation Relais Petite Enfance	Salle Municipale
Jeudi 12	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Samedi 14	APEL OGECE école « L'Arc en Ciel » : Romag'Noël	Place de la Mairie
Mercredi 18	Association Verte Vallée : Repas de Noël avec Guy et Guitte	Résidence Verte Vallée
Jeudi 19	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale

JANVIER 2025

Samedi 4	Foot E.S.R.R : concours de palets	Roussay
Lundi 6	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 9	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Vendredi 10	Vœux du Maire	Espace Galerne
Mercredi 15	Stella Tennis de Table : Pro A à Angers	